

La famille Tillion à Allègre.



1. ALLÈGRE - Mais où habitait la famille Tillion ?

Le point de départ de cette recherche est lié à la “disparition” de la plaque commémorative, posée le 23 septembre 2003 destinée à rappeler le souvenir de Germaine Tillion, rue du Saint-Esprit. Contacté par internet (site de la mairie d’Allègre), Patrick Ferrand m’avait répondu, puis confirmé de vive voix, que la plaque avait été posée provisoirement car « nul ne peut, actuellement, apporter la preuve de l’adresse réelle de la maison où naquit l’intéressée. »

Curieux d’histoire et fréquentant un peu les “vieux papiers”, j’ai tenté d’apporter une réponse à cette interrogation, en m’éloignant d’éventuels témoignages oraux. Des recherches réalisées aux Archives départementales de la Haute-Loire ne me permettent pas d’affirmer que Germaine Tillion est née dans telle ou telle maison (car la famille a pu déménager dans la commune, donc occuper plusieurs maisons), mais que, à telle date (elle avait 4 ans), elle habitait, avec sa famille, dans telle maison d’Allègre.

Les éléments de départ en ma possession étaient très limités : la date de naissance de Germaine Tillion (30 mai 1907) et celle de sa sœur Françoise (1909), preuve de la présence de la famille à ces dates, sans doute, aussi, un peu avant et après, mais de combien d’années ou de mois ? Pour tenter de retrouver une trace de la famille Tillion, j’ai recherché les dénombremments de population sachant, que pour les dates que je possédais, un a été réalisé en 1906, donc un peu avant, et un en 1911, un peu après. Le dénombrement de 1906 n’a pas laissé de traces aux A.D.H.L.¹ ; mais, bien que les premières pages soient en mauvais état, celui de 1911 existe. Il nous indique que la commune d’Allègre comptait 413 maisons occupées par 480 ménages ce qui représentait 1 713 personnes. La *liste nominative* est un document établi avec un classement par rue, quartier ou hameau ; puis par maison, ménage et individu, avec chaque fois un numéro correspondant.

Pour chaque individu sont précisés le nom, le prénom, l’année et le lieu de naissance, la nationalité, la situation par rapport au « chef de ménage » et enfin la profession.

C’est avec ce document que notre recherche débute, et, par l’endroit qui semble le plus évident, celui où avait été apposée la plaque commémorative : la rue du Saint-Esprit qui existe, à l’époque, dans le document.

¹ - Tous les documents utilisés sont conservés au Archives Départementales de la Haute-Loire.

Dans cette rue, se trouvent les maisons numérotées de 171 à 189, mais aucune n'abrite une famille Tillion. La famille a-t-elle déménagé à cette date ? La recherche se poursuit, au cas où la famille, toujours présente à Allègre, habiterait ailleurs.

Enfin, page 32, se trouve, dans la maison N° 246, sans aucune erreur possible, un ménage N° 303, composé de cinq personnes :

1	Tillion Lucien	1867	Clermont-Ferrand	f	Chef	Juge de paix
2	Tillion Émilie	1876	Talizat - Cantal	f	Épouse	S.P.
3	Tillion Germaine	1907	Allègre	f	Fille	S.P.
4	Tillion Françoise	1909	Allègre	f	Fille	S.P.
5	Colombe	Flora	1891	Saint Paulien	f	Domestique Bonne

En 1911, la famille Tillion est toujours à Allègre, dans une maison qui se trouve *Route du Puy Boulevard*. Première localisation, mais trop vague. Dans cette maison habitent quatre autres familles (N° 299, 300, 301, 302) dont les *chefs de ménage* ont une profession bien particulière qui ne peut qu'attirer l'attention :

Reymond	Eugène	Maréchal des logis de gendarmerie
Cornut	Auguste	Gendarme
Trouillard	Joseph	Gendarme
Goudet	Hippolyte	Gendarme.

Une maison dans laquelle habitent quatre familles de gendarmes est, en général... une gendarmerie. Donc, habitant dans cette maison, la famille Tillion, en 1911, habite dans la gendarmerie, ou juste à côté, ce que nous allons rechercher, mais c'est le même immeuble. Il ne reste désormais qu'à localiser précisément la gendarmerie en 1911.

La tentative de localisation de ce bâtiment va entraîner des recherches assez détaillées sur la gendarmerie d'Allègre depuis sa création en 1847. Retenons ici simplement ce qui nous intéresse pour notre période.

En 1912 la caserne de gendarmerie est une propriété privée, donc un local loué. En cette année il faut renouveler le bail et le propriétaire, monsieur Victor Pagès-Ribeyre, conseiller général, veut que le montant annuel passe de 1 170 à 1 700 francs, ce qui paraît beaucoup. Un rapport nous apprend que lors du bail de 1898, monsieur Pagès avait dû baisser considérablement ses prétentions car il y avait un concurrent qui proposait de construire une caserne neuve moyennant un loyer de 1 200 francs. Malgré cette hausse, comme il n'y a pas d'autres bâtiments disponibles, le bail est reconduit. Pour notre propos, nous avons la preuve que la maison louée en 1912 l'était au moins depuis 1898², donc c'est bien l'immeuble qui abrite la caserne de gendarmerie à la date qui nous intéresse, 1911. Le descriptif du bail nous révèle que cette maison avec sous-sol, rez-de-chaussée et deux étages comporte cinq appartements. Nous trouvons ainsi les quatre familles de gendarmes et le juge de paix dans le même bâtiment. Mais...

En août 1925 (nous ne nous éloignons pas de notre sujet) monsieur Victor Pagès fait savoir qu'il ne renouvellera pas le bail de la caserne à son expiration (30 juin 1928) car il veut vendre le bâtiment. Après bien des études et des tractations, qui ne nous intéressent pas ici, le Conseil Général décide de faire l'acquisition du bâtiment et de l'aménager. La vente a lieu le 8 février 1927 et nous découvrons que s'il y a bien un corps principal de bâtiment à usage de caserne de gendarmerie il y a également un autre bâtiment adossé au précédent en angle à l'aspect ouest par un mur mitoyen, à usage d'habitation avec rez-de-chaussée et deux étages.

² - Cette maison [N° 209 du cadastre] était au nom de Victor Pagès depuis 1883 date de mutation (matrice cadastrale A.D.H.L. 3 P 19). Le mariage de Victor Pagès et Léocadie Catherine Ribeyre date du 21 juillet 1881 (Allègre), le partage des biens entre les enfants Ribeyre ayant été réalisé le 1 mars 1881.

Ce second “bâtiment” est loué séparément. Nous écrivons “bâtiment” car il existe deux origines de propriété différentes, mais **l’ensemble ne forme, extérieurement, qu’un seul immeuble**. Le premier appartient en partie à Victor Pagès, il provient par héritage de sa première femme, Léocadie Ribeyre, suite à la succession de Eugène Charretier (décédée le 19 novembre 1878), épouse de Jean-Pierre Ribeyre (décédé le 19 septembre 1859), Eugénie Charretier aurait *durant son veuvage[...] fait édifier le dit bâtiment sur un terrain à elle propre*³ ; le second lui *appartient en propre comme l’ayant lui-même édifié*⁴. Ces deux éléments qui forment une même “maison” se retrouvent bien sur les plans de l’architecte départemental Gustave Roux, chargé d’étudier les propositions, trouver les solutions et ensuite, réaliser les travaux. Cet aménagement utilisera d’autres propriétés, mais ce n’est pas ici notre propos, pour réaliser la caserne de gendarmerie d’Allègre qui restera jusqu’à son transfert à l’emplacement actuel.

La brigade de gendarmerie d’Allègre comptait à sa création cinq gendarmes, mais en 1876, alors qu’elle est vraisemblablement dans un autre bâtiment localisé *rue de l’hôpital*, le dénombrement n’indique plus que quatre gendarmes, c’est le nombre que l’on retrouve sur les dénombrements de 1921 et 1931, ce qui nous conduit à penser que ce nombre est celui des gendarmes de la brigade⁵.

La famille Tillion, en 1911, logeait-elle dans la caserne de gendarmerie elle-même⁶ ? C’est ce que pourrait laisser penser la présence de quatre familles de gendarmes alors qu’il y a cinq appartements, le dernier aurait pu être “cédé” au juge de paix. Si ce n’est pas le cas - il serait étonnant de trouver des civils - autres que la famille des gendarmes - dans une caserne, même un juge de paix -, **c’est dans la partie contiguë qu’il faut voir la famille installée**, avec plus de place (en hauteur) que dans les trois pièces de la caserne qui paraissent juste, même en 1911, pour loger une famille avec deux enfants et une domestique ; ce que confirmerait la place de la famille sur la liste nominative : en suivant la rue, on passe de la famille Coudert, dans la maison précédente, aux gendarmes, et enfin, à la famille Tillion - mais dans la même maison⁷. Le dénombrement de 1926 sépare clairement l’unique habitante de la partie ouest (Germaine Mathieu, couturière) avec la maison numéro 206 alors que la caserne porte le numéro 207. Le dénombrement de 1921 nous laisse bien retrouver la maison Coudert (N° 196), la caserne (N° 197) puis une maison N° 198 avec deux familles dont les *chefs de famille* sont des femmes. Dans ces cas les habitants de la caserne sont bien séparés dans une maison.

On peut, en toute logique, déduire que du dénombrement de 1911 à celui de 1921 (il n’y en a pas eu en 1916 à cause de la guerre) on a affiné la disposition des “maisons” et que **le registre de 1911 a regroupé dans un même ensemble, puisque contigus et dans l’alignement, la “maison” de la caserne et la “maison” suivante qui ne formaient, visuellement, qu’un même immeuble**. Laissons la caserne aux gendarmes et **installons la famille Tillion dans la maison reconstruite par Victor Pagès vers 1901-1902**, qui est par conséquent une habitation neuve lorsque la famille s’installe à Allègre, en 1903. Ainsi la famille Tillion habitait, en 1911, dans

³ - Construction à situer donc entre 1859 (plutôt après) et 1878 (plutôt avant). Un plan de 1874 [A.D.H.L. 3 O IX] montre que cette maison existait à cette date.

⁴ - Le plan de 1874, évoqué à la note précédente, indique cette maison appartenant aux héritiers Breuil [sic]. En 1825, le bâtiment était propriété de Baptiste Breul dit Jean-Mathieu, cabaretier.

V. Pagès fait l’acquisition de cette propriété [N° 210 du cadastre] le 1er février 1899 auprès « des consorts Armand-Breuil ». La matrice cadastrale [A.D.H.L. 3 P 19] indique comme date d’entrée 1900, sortie 1901, avec mention “démolie”. On retrouve la côte en 1904. La maison achetée n’était pas dans l’alignement de la caserne. Il y a eu démolition et reconstruction dans l’alignement.

⁵ - A défaut de connaître la composition officielle de la brigade d’Allègre, nous devons nous contenter de ces renseignements. La dénomination de la voie sur laquelle est ce bâtiment a varié dans les dénombrements, en 1921 et 1926 il est indiqué : *rue de Monlet*.

⁶ - Ce problème est évoqué car le recensement de 1911 indiquait dans l’immeuble qui nous intéresse cinq ménages et le bail de 1912, dans son descriptif, précisait qu’il y avait cinq logements.

⁷ - Célestin Romeuf, qui “utilise” la dernière ligne de la page 32 est accompagné, page suivante, de sa famille, mais située aux Valentins.

la partie de l'actuel bâtiment de l'OPAC orientée du côté de l'office du tourisme, à l'époque, pavillon du poids public.

Actuellement un regard attentif sur cet immeuble permet de "deviner" la double origine de ce bâtiment : on constate que l'arête du toit n'est pas droite, mais est en pente sur la partie de la maison "raccordée" à la caserne, de plus, la dimension des fenêtres des greniers est de taille différente.

Ainsi, pensons-nous avoir retrouvé le lieu de séjour de la famille Tillion à Allègre, au début du XX^e siècle.

René BORE
Les Amis d'Allègre

Liste des documents

Document N° 1 - Registre de dénombrement de 1911, page 32. [A.D.H.L. 6 M 29 - 1911]

Document N° 2 - Plan du 24 octobre 1874, montrant l'emplacement de la « Maison à Me Ve Charretier né Ribeyre » et la maison achetée, en 1899, par Victor Pagès : la « Maison aux héritiers Breuil ». Ce plan est joint à une demande, adressée au préfet, par sieur Coudert-Coniasse, détablissement d'« une bascule de pesage ». [A.D.H.L. 3 O IX]

Document N° 3 - Extrait de réalisé par l'architecte départemental, Gustave Roux, le 11 juillet 1927, indiquant les modifications à apporter pour la nouvelle caserne acquise par le département. [A.D.H.L. 4 N 34]

.....

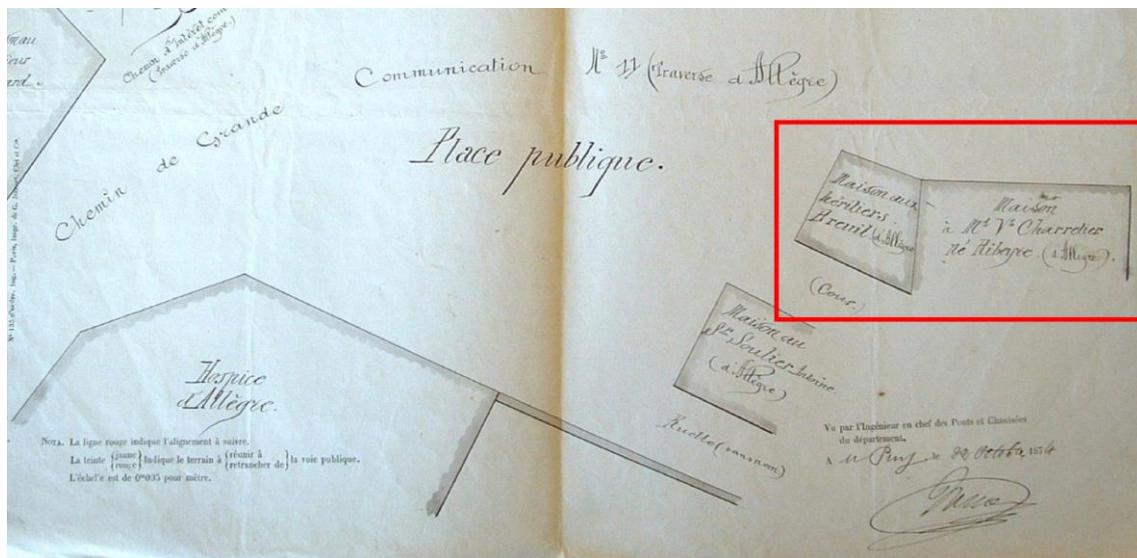
2. Une précision sur la famille Tillion à Allègre et la gendarmerie.



Si un raccourci à l'avantage de réduire la distance, ou la longueur, il a l'inconvénient de faire passer celui qui l'emprunte à côté de certaines choses. Par la suite, les reprises des raccourcis font oublier le chemin le plus long et ce qu'il révèle, omission qui peut conduire à l'erreur.

La famille Tillion n'a jamais habité dans la caserne de gendarmerie d'Allègre. Rassurez-vous, c'est bien sur le bon bâtiment qu'a été apposée la plaque commémorative, en 2007, car depuis deux bâtiments distincts ont été réunis, n'en forment qu'un seul, depuis les années 1930.

J'ai eu l'occasion, il y a quelques années, d'écrire quelques pages intitulées : « Allègre - Mais où habitait la famille Tillion ? », je disais qu'en août 1925, Victor Pagès, propriétaire du bâtiment qui abrite la caserne de gendarmerie fait savoir qu'il ne renouvellera pas le bail à son expiration (30 juin 1928) car il veut le vendre. Le Conseil Général décide d'en faire l'acquisition et de l'aménager. La vente qui a lieu le 8 février 1927, nous révèle que s'il y a bien *un corps principal de bâtiment à usage de caserne de gendarmerie* il y a également *un autre bâtiment adossé au précédent en angle à l'aspect ouest par un mur mitoyen, à usage d'habitation* avec rez-de-chaussée et deux étages. Ce second "bâtiment" est loué séparément. Nous employons le mot "bâtiment" car il existe deux origines de propriété différentes, mais l'ensemble ne forme, extérieurement, qu'un seul immeuble. Le premier appartient en partie à Victor Pagès, il provient par héritage de sa première femme, Léocadie Ribeyre, suite à la succession d'Eugénie Charretier (décédée le 19 novembre 1878), épouse de Jean-Pierre Ribeyre (décédé le 19 septembre 1859), Eugénie Charretier aurait *durant son veuvage [...] fait édifier ledit bâtiment sur un terrain à elle propre*⁸ ; le second lui *appartient en propre comme l'ayant lui-même édifié*⁹.



Plan de 1874 réalisé lors du projet de construction du poids public.

Un acte de vente très précis

L'extrait de l'acte de vente passé devant le notaire Chossegras, le 8 février 1827, mérite d'être cité pour faire disparaître tous les doutes :

Les immeubles ci-après sis à Allègre :

- A) - **Un corps principal de bâtiment** à usage de caserne de gendarmerie à cheval, sis à Allègre en bordure par trottoir du chemin de grande communication numéro quarante, se composant d'un rez-de-chaussée en façade du chemin susdit à l'aspect nord-ouest, comprenant sellerie, cuisine, chambres sur le derrière, logement du chef de brigade ; au premier et au second étage logements pour les gendarmes, au-dessus galetas ; en sous-sol du rez-de-chaussée, magasins à fourrages et à avoine, caves ; en dessous faisant rez-de-chaussée sur la cour en façade sud-est, écurie, cour, passages, aisances, dépendances, le tout faisant partie du **N° 209, lieu-dit Allègre de la section E** du plan cadastral de la commune d'Allègre, d'une contenance approximative d'après les titres

8- Construction à situer donc entre 1859 (plutôt après) et 1878 (plutôt avant). Un plan de 1874 montre que cette maison existait à cette date.

9- Le plan de 1874, évoqué à la note précédente, indique cette maison appartenant aux héritiers Breuil [sic]. En 1825, le bâtiment était propriété de Baptiste Breul dit Jean-Mathieu, cabaretier. V. Pagès fait l'acquisition de cette propriété [N° 210 du cadastre] le 1^{er} février 1899 auprès « des consorts Armand-Breuil ». La matrice cadastrale indique comme date d'entrée 1900, sortie 1901, avec mention "démolie". On retrouve la côte en 1904. La maison achetée n'était pas dans l'alignement de la caserne. Il y a eu démolition et reconstruction dans l'alignement.

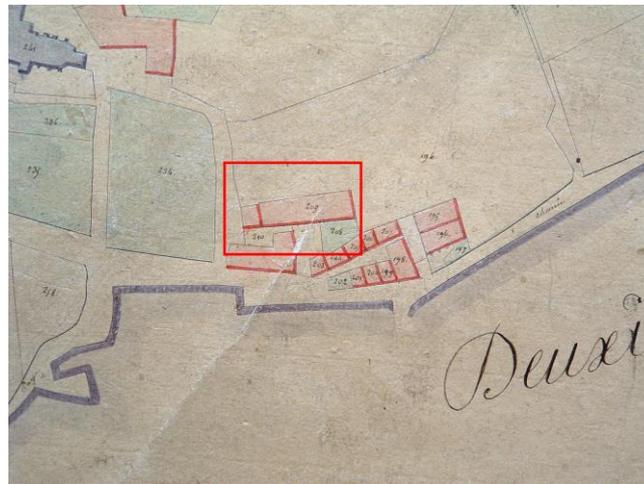
de un are quatre-vingt-dix centiares tant pour le sol de bâtiments que cour et aisances. L'immeuble est bâti en pierre couvert de tuiles.

B) - **Un autre bâtiment adossé au précédent en angle à l'aspect ouest par un mur mitoyen**, à usage de maison d'habitation, comprenant un rez-de-chaussée en contrebas à usage de dépôt et de magasin au-dessus un autre rez-de-chaussée à niveau de la route par trottoir, à usage d'appartements, ainsi que premier et deuxième étage, au-dessus galetas ; le tout bâti en pierres couvert de tuiles, porté à la section E du plan cadastral sous le N° 210, lieu-dit les Valentins, d'une contenance approximative avec toutes aisances d'environ quarante mètres carrés.

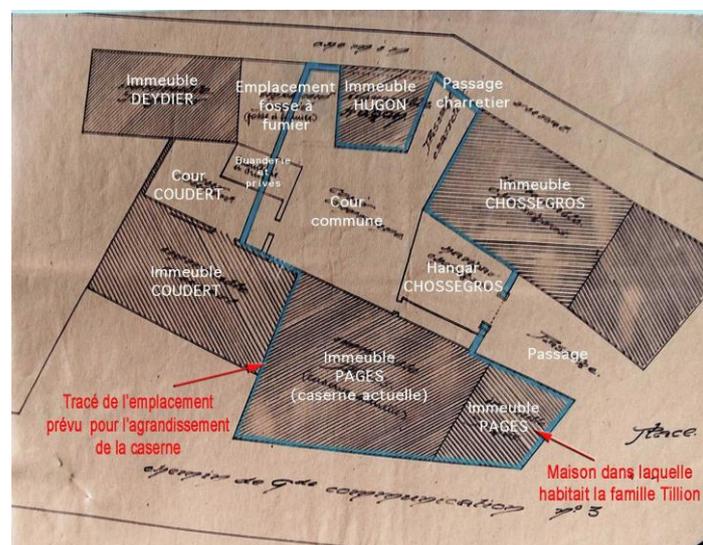
Les immeubles sus dits formant un entier tènement de maison, cour passages, aisances confinant au nord-est chemin de grande communication N° 40, du couchant terrain communal, du sud-ouest et sud bâtiment Chossegros passage, maison Hugon et à l'est Deydier et Alphonse Coudert¹⁰.

Des plans précis

Le cadastre d'Allègre permet de retrouver ces deux logements :

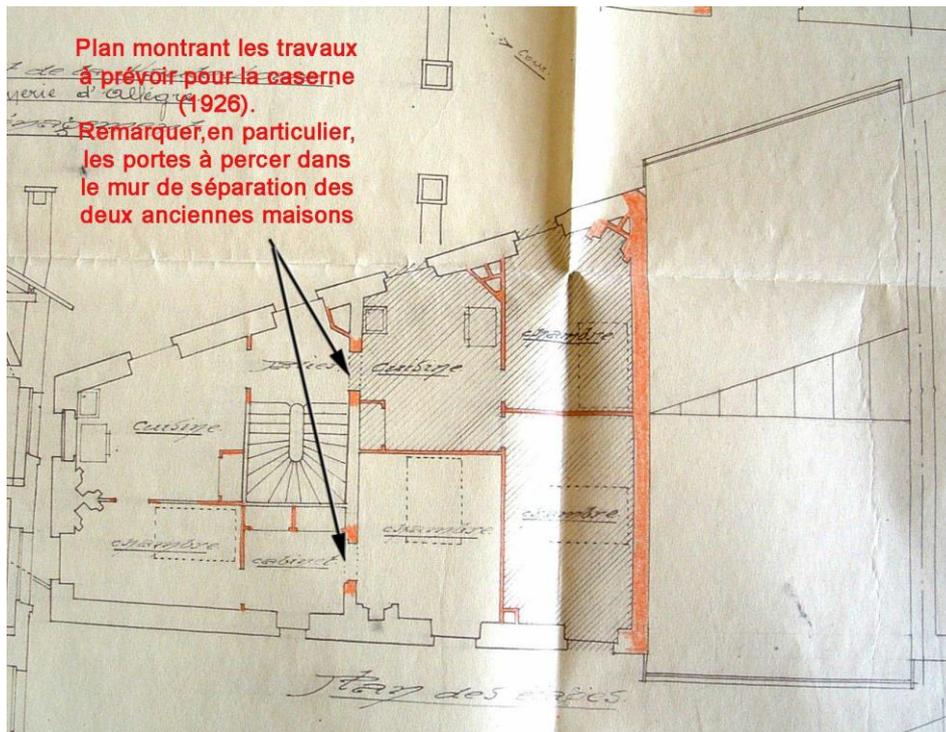


Ces deux éléments qui forment une même "maison" se retrouvent bien sur les plans de l'architecte départemental Gustave Roux, chargé d'étudier les propositions pour agrandir la caserne, trouver les solutions et ensuite, exécuter les travaux. Cet aménagement utilisera d'autres propriétés, qui seront également acquises, pour réaliser la caserne de gendarmerie d'Allègre.



Plan dressé par l'architecte départemental Gustave Roux, proposant les acquisitions à réaliser pour agrandir la caserne. Les indications en blanc sont les copies plus lisibles des mentions portées par l'architecte. On voit nettement que la caserne « caserne actuelle » se poursuit par un « immeuble Pagès » qui correspond à la maison dans laquelle habitait la famille Tillion. Donc, visuellement, on a bien l'impression d'un seul immeuble, en réalité il y a séparation, la famille Tillion n'habitait pas dans la caserne, mais dans une maison mitoyenne (appartenant au même propriétaire) qui, après la vente de l'ensemble va permettre l'agrandissement de la caserne.

Le plan d'aménagement intérieur montre parmi les travaux à réaliser, les portes à percer dans le mur autrefois séparatif des deux maisons pour n'en faire désormais qu'une seule.



Plan d'aménagement de l'intérieur de la caserne nouvelle

La famille Tillion n'a pas habité dans la caserne de gendarmerie quand elle résidait à Allègre, elle logeait dans une maison mitoyenne, appartenant au même propriétaire et c'est lors de la vente de cet ensemble que la caserne, agrandie, a réuni les deux éléments, formant la nouvelle caserne de gendarmerie qui reste à cet endroit jusqu'à son transfert à l'emplacement actuel ; elle devient alors immeuble de l'OPAC.

René BORE
Avril 2016